

maréchal de meurtre au village de vitreux. Les parents
entra qui ont signé. nous allaient en la
Cottation que nous avons, à l'instar de l'ordie
vaissier qui ne vaule signer de ce requies et l'adette
vaissier, a déclaré ne pas avoir signé avec de ce requies
lesie vaissier pour s'être trouvé absent de son domicile
après avoir qu'il était dans la maison de meurtre
soldier avait en parlant au village de Jeanne
parents de vitreux, et nous a requis de nous y
pour aller, et nous y étions toutes portes et l'ayant
traversé dans la maison dudit meurtre, le requies
en apprenant les mots de l'ordie et l'adette avertir

aportado

Donnerstag

à la Doyenneté ou Doyenneté
à mariage fait par Gabrielle maïson
à pieuse maïson pour la
village de la vigne par le dit

L'an mil sept cent soixante et le meilleur jour du mois
d'octobre, cy mes un dy, au lieu de plusieurs paroisses de cette en-
rouergue, et de esgarder au le no de Royal fousse et de memoire
cy apres nomme's, fice presente gabrielle d'aydie fille ayeine
troisvielleuse es deffunte fatherine plizibje habitante d'un cloys de la
paroisse d'aydie de vitrac, laquelle nous a dit qu'elle s'ay
parvenue a l'age de quarente ans, sans que ledit piere d'aydie
son pere ait daigie luy prouver un voblessement en mariage

elle trouve propres eson dans le dessein d'accepter le
proposition de mariage que luy a fait faire l'ancien
tespore fil, aanton et edeffante marie yaldimar gubert de
village desreabrin parois de luyant dans la paroisson en ay
pres exalte alafume, mais par ce que ledit pierre vaissier ne fut
de consuetudine au mariage. apres l'aveu ladicte gabrielle vaissier ne
aveu de nous transporter au village de la vaise esaudoum
dudit pierre vaissier, avec elle es les temoins cy apres nommes, et
lesser deluy retenu esjournement de la sommation esjournement
requerue quelle tintend luy faire de vouloir consuetudine au
mariage avec led. l'epouse. apres id. l'aveu, nous nous sommes
desjournement transportes sur les cinq heures du soir audit village de la
vaise esaudoum dudit pierre vaissier esen consuetudine de la
sommation aluy faite le jour d'hier desjournement esjournement
dans led. l'aveu, et d'ant, ladicte gabrielle vaissier ne
adrenant de parole, la requie, l'aveu et les respectueusement supplie
de vouloir consuetudine au mariage quon luy propose et quelle a
d'ant de l'aveu avec ledit l'ancien trespore et luy a proteste
que nonobstant son refus de consuetudine au mariage, il sera fait
acte ala celebration d'icelluy, de tout quoy nous avons l'aveu
acte aladicte gabrielle vaissier pour luy servir en ce que d'ant,
a presumer l'aveu jean l'aveu praticien demourant au village
Jacques doumerye marcel demourant au village de l'aveu qui
aur signe avec nous al'original esjournement l'aveu que nous
avons al'instent l'aveu auquiere vaissier dans fond. l'aveu et
passant a une vaissier sa fille es l'aveu l'aveu desjournement de
l'aveu. l'aveu et l'aveu de trois heures du soir pour recevoir
l'aveu de l'aveu l'aveu qui l'aveu et ladicte gabrielle vaissier requie
desjournement a de ne l'aveu esjournement de l'aveu ne l'aveu

[illegible]